



FO REVENDIQUE

- Un démarrage de la grille des adjoints d'animation à 150 % du SMIC ;
- Un démarrage de la grille C1 à l'indice majoré 376 pour terminer à l'indice majoré 559 de la grille C3 (actuellement 343 en début de C1 et 473 en fin de C3) ;
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension.

Temps de travail :

- La reconnaissance des heures de nuit ;
- Le respect de la réglementation sur le temps de travail ;
- La prise en compte des temps de préparation dans le temps de travail ;
- Des temps complets pour tous.

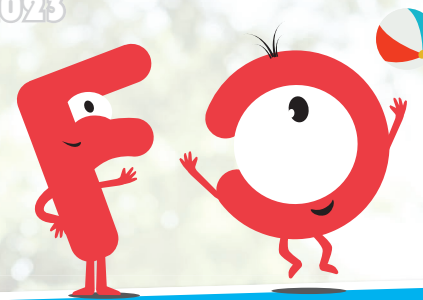
Déroulement de carrière :

- La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade du cadre d'emplois avec avancement au choix ;
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception ;
- Un ratio d'avancement à 100% ;
- L'ouverture de la catégorie B à tous, sans condition.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

STOP À LA PRÉCARITÉ ! Pour FO, l'adjoint d'animation est le «centre» des temps périscolaires et extra-scolaires des enfants. Il est un élément incontournable à l'évolution des citoyens de demain.

ÉD. 2023



ADJOINT D'ANIMATION

catégorie C



MISSIONS

Les membres du présent cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

Hiérarchie

Les adjoints territoriaux d'animation ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en œuvre des activités d'animation.

MODE D'ACCÈS

➤ *Adjoint territorial d'animation (C1)*
Sans concours

➤ *Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (C2)*

Par concours externe - concours interne - 3^{ème} concours - examen professionnel ou au choix avancement de grade.

➤ *Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe (C3)*
Au choix avancement de grade

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

➤ *D'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe.*

Par voie d'examen professionnel. Aux agents de C1 ayant atteint le 6^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services dans leur grade.

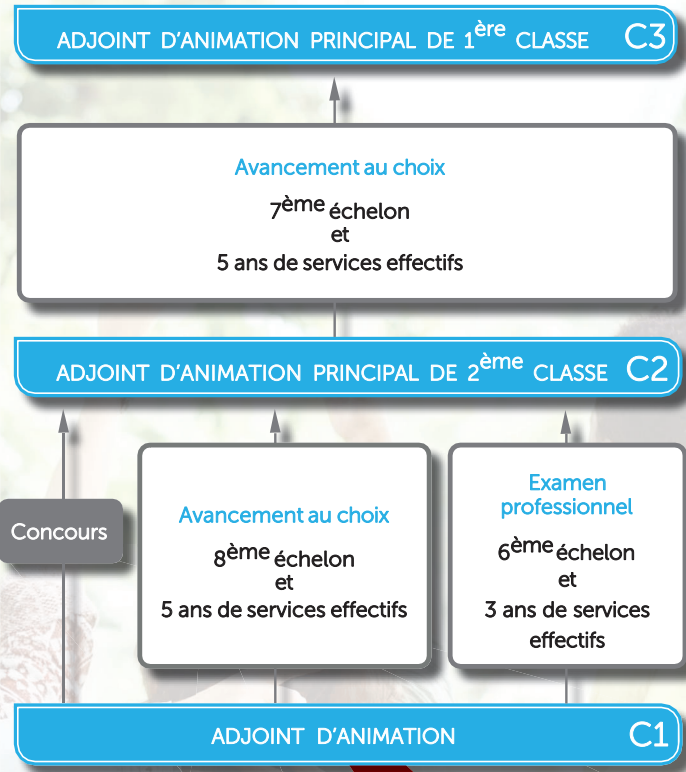
Au choix. Les agents de C1 ayant atteint le 8^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services dans leur grade .

➤ *D'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe.*

Au choix. Pour les agents de C2 ayant atteint le 7^{ème} échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De préparation au concours
- Formation de reconversion



Ma grille de rémunération, c'est par ici !

